



Prime de base de l'assurance-maladie: quelles sont les possibilités d'économies?

Vous trouvez ci-dessous des conseils sur la façon de réaliser des économies dans le cadre de l'assurance-maladie (prime de l'assurance de base).

1. Comparez les offres

- L'étendue des prestations de l'assurance de base est la même dans toutes les caisses-maladie reconnues par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (*conformément aux articles 25 à 31 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie [LAMal]*).
- Chaque caisse-maladie est tenue de vous admettre dans l'assurance de base sans réserves et sans examen médical préalable.
- Il peut exister des différences entre les caisses-maladie dans la façon dont les prestations sont fournies.
- Le site Internet de l'OFSP, à l'adresse www.priminfo.ch, présente un aperçu des primes.

2. Optez pour une forme particulière d'assurance

- Restriction dans le choix du médecin ou de l'hôpital (p. ex. assurance HMO, modèle du médecin de famille, Telmed).
- Choix d'une franchise plus élevée.

3. Évitez une double couverture

Si vous travaillez au minimum huit heures par semaine et que votre employeur vous assure contre les accidents professionnels et non professionnels au sens de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), vous pouvez renoncer à la couverture accidents de l'assurance-maladie.

Le site Internet de l'OFSP (www.priminfo.ch) vous fournit des renseignements complémentaires. Vous pouvez également vous adresser directement aux assureurs-maladie.

Tous nos vœux de santé!